

Décision Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

<u>COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS, ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ASSOCIÉS</u>

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE "ECONOMIE CIRCULAIRE ET TECHNIQUE "DANS LE CADRE D'UNE DEMOLITION A LABEUVRIERE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Considérant qu'une procédure adaptée ouverte a été lancée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 1 du code de la Commande Publique, ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage «Économie circulaire et technique» dans le cadre de la démolition de l'atelier mécanique du Centre technique situé à Labeuvrière (62122), rue Jean de Sars,

Considérant qu'après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur a décidé de retenir la proposition jugée économiquement la plus avantageuse du groupement composé des entreprises VALETUDES SAS (mandataire) ayant son siège social à Valenciennes (59300), 6 rue de Tholoze/ DEC2 SASA (Co-traitant), ayant son siège social à SARS ET ROSIERES (59230), 19 rue de l'Epau, pour un montant de 17 930 € HT issu de la décomposition de prix global et forfaitaire et pour une période de 11 mois,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE d'attribuer un marché ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage « Economie circulaire et Technique » dans le cadre de la démolition de l'atelier mécanique du Centre technique situé à Labeuvrière (62122), rue Jean de Sars, au groupement d'entreorises VALETUDES SAS (mandataire) , ayant son siège social à Valenciennes (59300), 6 rue rue Tholoze/ DEC2 SAS (Co-traitant), ayant son siège social à Sars et Rosières (59230), 19 rue de l'Epau, pour un montant de 17 930 € HT issu de la décomposition de prix global et forfaitaire et pour une durée de 11 mois à compter de la notification du marché.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .1.6 FEV. 2023

Par délégation du Président Le Conseiller délégué,

THERM REPRISON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 1,6 FEV. 2023

Et de la publication le : 1.6 FEV. 2023

Par délégation du Présiden Le Conseiller délégué

SBSON Pierre-Emmanuel